



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf septembre à 18 h , le Conseil Communautaire légalement convoqué le 23 septembre s'est assemblé à la Mairie de Saint Jean d'Illac, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT.

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Le président ouvre la séance.

Monsieur SEYVE souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et rappelle l'organisation, sur la Commune de Saint Jean d'Illac, de la manifestation agricole d'envergure internationale « les Terres de Jim » et sa parfaite réussite avec la participation de tous dont la Communauté de Communes. Il invite l'ensemble des élus communautaire au pot de l'amitié qui réunira tous les acteurs qui sont intervenus au cours de cette manifestation et pour les remercier.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur DUCOUT présente le règlement intérieur ainsi que les six commissions permanentes qui vont être mises en place.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LES COMMUNES DE CANEJAN, CESTAS ET SAINT JEAN D'ILLAC

Monsieur DUCOUT rappelle qu'il est possible de conclure des conventions de mutualisation ascendante et/ou descendante. La mutualisation permet d'éviter les doublons entre les différents niveaux de collectivité. Dans ce cadre, il indique que, dans la mesure où l'état se désengage à partir du 1^{er} juillet 2015, l'éventualité d'une mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme a fait l'objet d'une discussion entre les membres du Bureau.

DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DONNEE AU PRESIDENT EN MATIERE D'EMPRUNTS ET DE TRESORERIE

Monsieur GARRIGOU rappelle les termes de la délibération qui précise l'entendue de la délégation donnée au Président en matière d'emprunts et de trésorerie.

Monsieur EBRARD s'interroge au sujet de certains termes dont il souhaite qu'ils soient sortis de la délibération.

Monsieur DUCOUT lui répond qu'il s'agit d'une délibération type proposée par les services fiscaux à toutes les collectivités. Il propose d'apporter certaines corrections.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE – REPARTITION

Monsieur DUCOUT rappelle que les produits de la fiscalité économique permettent de reverser aux Communes membres un montant de 1 094 436 € dont il propose la répartition entre les trois communes.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – EXONERATION 2015

Monsieur PUJO fait part à l'Assemblée des raisons motivant son abstention sur cette délibération.

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) – EXONERATION EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES POUR 2015

Monsieur EBRARD indique qu'il souhaite s'abstenir.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) – DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur DUCOUT indique que chaque commune membre a donné une liste de noms qui sera notifiée à la Direction Régionale des Finances Publiques en vue de leur désignation en qualité de membres de la commission.

MODIFICATION DU CONTRAT DE PRET N° 36449396001 CONCLU AVEC LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE EN JUILLET 2006

Monsieur DUCOUT rappelle les conditions de souscription de cet emprunt dont le taux était en 2006 de 3,85%.

La délibération porte sur une modification réglementaire. Cette clause de préavis de 5 jours intervient si la collectivité demande le remboursement anticipé du prêt. Il indique que, la plupart du temps, ce remboursement anticipé s'accompagne d'une indemnité plus ou moins importante.

SORTIE D'INVENTAIRE D'UN VEHICULE

Monsieur DUCOUT précise que ce véhicule fait l'objet d'une reprise de 15 000 €.

PARTICIPATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) DE SAINT JEAN D'ILLAC

Monsieur DUCOUT rappelle qu'il s'agit d'une compétence partagée entre le Département et l'Etat. Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, actuellement en révision comporte un volet sédentarisation, parallèlement au volet accueil et grand passage.

Monsieur SEYVE indique qu'aujourd'hui, ce phénomène de sédentarisation a pris énormément d'ampleur puisqu'il concerne environ 68 familles (350 à 360 personnes). Il précise que la démarche de la Commune de Saint Jean d'Illac n'est pas de stigmatiser ces populations mais au contraire de gérer la situation au mieux sachant que ces familles sont installées sur des terrains situés en zone N du PLU et en zone rouge au PPRIF. Il souligne les problèmes posés en termes de responsabilité mais aussi de sécurité (bien qu'un travail de sécurisation ait été engagé au niveau de la distribution électrique).

AMENAGEMENT NUMERIQUE – ETUDE POUR LA REALISATION D'UN NRA – MED

Monsieur DUCOUT rappelle l'historique de ce dossier et la réalisation de 4 NRA-MED sur les Communes de Cestas et Canéjan. Cette étude s'inscrit en parallèle du suivi de l'avancement du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX KERCADO II SUR LA COMMUNE DE CANEJAN – PARTICIPATION AU SURCOUT FONCIER

Monsieur DUCOUT présente le dispositif communautaire de participation aux surcoûts fonciers pour la réalisation de logements locatifs sociaux.

Monsieur EBRARD demande si Domofrance, compte tenu de son statut juridique, a réellement besoin de cette aide.

Monsieur GARRIGOU lui répond que dans la mesure où l'Etat ne participe plus au financement, le Conseil Communautaire, et le Conseil Municipal de Canéjan, ont été sollicités. Il précise également qu'une priorité est donnée, dans l'attribution des logements, aux dossiers présentés par les communes.

AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Monsieur DUCOUT rappelle que ce schéma doit s'appuyer sur les documents et études réalisés dans le cadre du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise approuvé ainsi que des POS et PLU communaux.

AMENAGEMENT DES BORDS DE L'EAU BOURDE – ACQUISITION DE TERRAINS A M MIQUEU – PRECISIONS

Monsieur DUCOUT rappelle que Monsieur MIQUEU gardera la jouissance des terrains jusqu'à son décès.

TRANSPORT DE PROXIMITE – CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCE

Monsieur MANO indique qu'après plusieurs réunions avec le Conseil Général, la CDC pourra organiser le transport de proximité sur son territoire dans le cadre de la signature d'une convention de délégation de compétence.

TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE - ACTUALISATION DES TARIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2014

Monsieur MANO indique que le transport des personnes à mobilité réduite est maintenu jusqu'au 31 décembre 2014 mais que la société Synerghip qui effectue actuellement ce transport, a souhaité mettre un terme au contrat.

Monsieur DUCOUT précise que les participations demandées sont très faibles comparativement au coût du service qui est relativement onéreux. Une consultation sera engagée pour la passation d'un nouveau marché de prestation de service au 1^{er} janvier 2014.

TRANSPORT - MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES

Cette modification doit permettre d'encaisser les participations par mandat administratif.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est décidé de créer un poste d'adjoint technique 1^{er} classe à compter du 1^{er} octobre 2014.